



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 17 mai 2016**

Le 17 mai 2016 à 20h30, à GAGNAC SUR GARONNE, le Conseil Municipal de la commune, convoqué le 12 mai 2016, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur SIMON Michel, Maire.

Etaient Présents : Philippe BEGIS, Patrick BERGOUX, Colette BONNEMAZOU, Gilles CHARLAS, Stéphane FLEURY, Olivier GAU, Philippe LATRE, Antoinette REYJAUD, Krista ROUTABOUL, Michel SIMON, Françoise TRUC, Valérie VENZAC.

Procurations : Chantal LAMOUREUX à Krista ROUTABOUL, Christophe POUMOT à Olivier GAU et Antoinette REYJAUD à Michel SIMON.

Absents excusés : Brigitte BERINGUE, Céline CASALE, André DIDIER, Sophie LAFFITE, Jean-Jacques LAUZET, Laure MORO, Jean-Claude RESPAUD et Michel TOMS.

Secrétaire de séance : Olivier GAU.

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h45.**

En l'absence de remarque le concernant, Monsieur le Maire invite les conseillers présents à signer le procès-verbal du conseil municipal précédent (11/04/2016).

### **1) BUDGET COMMUNAL 2015 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – MOUVEMENTS DE CREDITS – OPERATION D'INVESTISSEMENT 1605 « MISE A NIVEAU ET ACCESSIBILITE DES BATIMENTS COMMUNAUX »**

M. Patrick BERGOUX, délégué aux finances, informe qu'il convient de procéder à un mouvement de crédits sur le budget communal 2016.

Le budget communal voté le 15 février 2016 comprend l'opération d'investissement 1605 intitulée *Mise à niveau et accessibilité des bâtiments communaux*. Cette opération comprenait des dépenses relatives à la mise en accessibilité des bâtiments communaux mais également des achats divers pour les services municipaux (restaurant scolaire, services techniques, informatique...).

Afin de respecter les règles de la comptabilité publique et à la demande du Trésor Public, il est aujourd'hui nécessaire de ventiler différemment ces dépenses en plusieurs opérations d'investissement. Seules les dépenses relatives à la mise en accessibilité des bâtiments communaux resteront ainsi dans l'opération 1605 *Mise à niveau et accessibilité des bâtiments communaux*. L'opération est alors évaluée à 45 000€, et non plus à 90 000€.

Il est donc proposé de créer deux nouvelles opérations d'investissement :

- L'opération 1606 *Entretien Bâtiments Communaux* concernerait l'assèchement des murs de l'église et l'achat de protection pour les radiateurs de l'ancienne salle des fêtes. Elle est évaluée à 15000€.

- L'opération 1607 *Equipements communaux divers* concernerait les achats divers pour les services municipaux (congélateur au restaurant scolaire, broyeur pour les services techniques... et le matériel informatique). Elle est évaluée à 30000€.

Ces sommes (15 000€ et 30 000€) sont ainsi retirées de l'opération initiale 1605. Il s'agit là d'un simple mouvement de crédit nécessaire au respect des règles de comptabilité publique et non de choix politiques nouveaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les transferts de crédits tel que présenté ci-dessus et autorise M. le Maire à signer les documents afférents à cette décision.

**Après épuisement de l'ordre du jour, aucune question diverse n'est soumise au Conseil Municipal. Monsieur le Maire clôt la séance à 21h00.**